

Monsieur le Recteur de l'Académie de la Martinique porte à la connaissance des personnels enseignants et d'éducation du second degré qui souhaitent se présenter à l'examen du **CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADEMIQUE - SESSION 2021-2022** de l'ouverture du registre d'inscription.

I - Calendrier :

- Ouverture des inscriptions
- Clôture des inscriptions
- Réunion d'information pour les nouveaux candidats à l'admissibilité :
  - **Le lundi 11 octobre 2021**
  - **Le mercredi 10 novembre 2021 à 12 h (heure de Martinique)**
- Réunion d'information pour les nouveaux candidats à l'admission :
  - **Le mercredi 20 octobre 2021**
  - De 14 h 30 à 16 h 30
  - En visioconférence
  - <https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/42487/creator/30298/hash/615c2afcead9c4f175b3c6b5202712589bf48b2f>

II - Conditions d'inscription :

Peuvent être candidats, les professeurs ou personnels d'éducation titulaires ainsi que des contractuels en C.D.I. et justifiant d'au moins cinq années de services effectifs d'enseignement à temps complet, ou leur équivalent, accomplis en qualité de professeur ou de conseiller principal d'éducation titulaire ou non titulaire, au **31 décembre 2021** dans les structures suivantes : E.P.L.E., E.S.P.E., S.E.G.P.A., U.L.I.S. etc...

III - Inscription (admissibilité et admission) :

A/ Le dossier d'inscription pourra être téléchargé sur le site de l'Académie :  
[www.ac-martinique.fr](http://www.ac-martinique.fr)

Le dossier, les pièces justificatives, la fiche de pratique professionnelle (pour l'épreuve d'admission) seront transmis **par mail** [caffa@ac-martinique.fr](mailto:caffa@ac-martinique.fr)  
**Jusqu'au vendredi 12 novembre 2021 à 12 h (heure de Martinique)**

B/ Rapports, dossier mémoire à transmettre par mail : [caffa@ac-martinique.fr](mailto:caffa@ac-martinique.fr)

- **Pour l'admissibilité** : le rapport d'activité et les rapports d'évaluation dématérialisés, transmettre par mail du **vendredi 12 novembre 2021 au vendredi 7 janvier 2022 à 12 h (heure de Martinique)**;
- **Pour l'admission** : le mémoire professionnel dématérialisé, transmettre par mail du **lundi 25 avril au jeudi 28 avril 2022 à 12 h (heure de Martinique)**

Pour tous renseignements complémentaires, concernant cet examen, nature et déroulement des épreuves etc., les candidats sont priés de se référer aux textes suivants :

- Le décret n° 2015 – 885, l'arrêté du 20 juillet 2015 et
- La circulaire n° 2015-110 du 21 juillet 2015 paru au BO n° 30 du 23 juillet 2015.

**TRANSMIS POUR DIFFUSION OU INFORMATION par mail à :**

- \* Madame l'IA DAASEN
- \* Madame la Doyenne des IA – IPR
- \* Monsieur le Doyen des IEN ET-EG
- \* Mesdames et Messieurs : les I.A. – I.P.R, les IEN et les I.E.N. ET-EG
- \* Monsieur le Directeur de l'INSPE.
- \* Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement du second degré publics et privés
- \* Monsieur le Président de l'Université des Antilles
- \* Monsieur le Directeur de la formation

**Contacts :**

---

Direction des Examens et Concours DEC3- Bureau  
des Concours TEL : 0596 52 25 28  
Standard [0596 52-25-02](tel:0596522502)  
Mel : [Jonassine-joset.Melicine@ac-martinique.fr](mailto:Jonassine-joset.Melicine@ac-martinique.fr)

---